



Conseil d'administration

Séance du 10 décembre 2025

2025-22 Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2025

Le conseil d'administration du Crous de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 822-16 et suivants,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Claudio GALDERISI, Recteur délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique Grand Est,

APPROUVE le procès-verbal de sa réunion du 16 octobre 2025.

Résultat du vote :

Nombre de participants au vote : 22

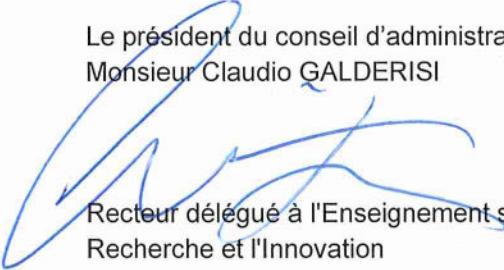
Pour : 22

Contre : -

Abstention : -

Fait à Strasbourg, le 10 décembre 2025,

Le président du conseil d'administration,
Monsieur Claudio GALDERISI



Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, la
Recherche et l'Innovation
Région académique Grand Est